



J'ai un gros problème avec mon assurance svp aidez moi!!!

Par **thavixay**, le **23/11/2010** à **15:22**

Bonjour, je devais faire l'acquisition d'un véhicule en Allemagne. (vendredi) Je me suis donc rendu à mon assurance (MATMUT) pour faire part de cet achat et assurer celui-ci. Le lendemain je me suis rendu en Allemagne pour effectuer la transaction mais j'ai eu la mauvaise surprise sur l'état mécanique de celui-ci. La vente a donc été annulée. Retour en France (mardi), je vais à l'assurance pour leur mettre au courant de la situation. Aucun document ne m'a été demandé ce jour-là pour la résiliation. Ne me doutant de rien je ne suis plus soucieux de cela jusqu'au jour où j'ai reçu le rappel des prélèvements (8 mois pour un véhicule que je n'ai jamais acheté!!!!!!) J'ai aussitôt envoyé une lettre de réclamation et appelé le siège social MATMUT de Rouen mais ils ne veulent rien entendre. Rien ne prouve mon passage en agence selon eux! Je trouve ça inadmissible que l'on doit payer le manque de professionnalisme de ces conseillers. On ne m'a jamais demandé de rédiger un courrier le jour où je me suis rendu à cette agence. Quels sont mes recours possibles? Je n'ai jamais eu de documents de ce véhicule et l'assurance non plus! L'assurance a-t-elle le droit d'assurer des véhicules sans avoir aucun document? C'est une honte je suis client de la MATMUT depuis 10 ans!!! SVP AIDEZ MOI!!!

Par **gege59**, le **24/11/2010** à **21:37**

Vous dites avoir reçu un rappel de prélèvements correspondant à 8 mois de cotisation... Vous n'aviez jamais eu de rappel avant? De courrier vous précisant un éventuel rejet de prélèvement?

De plus, c'est vous qui avez demandé à votre assureur d'assurer ce véhicule. Aujourd'hui

vous dites que votre assureur n'a pas le droit d'assurer un véhicule sans document...
Imaginez que vous ayez acheté ce véhicule, et que vous ayez eu un accident sur le trajet du retour : votre contrat aurait joué et votre assurance vous aurait remboursé les dégâts...
Ceci dit, tentez d'adresser un courrier recommandé à votre Compagnie, en expliquant votre cas, mais je doute que votre demande aboutisse...
Cordialement,

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **21:52**

Un contrat se résilie par LRAR

Par **chaber**, le **25/11/2010** à **06:08**

bonjour,

[citation] De plus, c'est vous qui avez demandé à votre assureur d'assurer ce véhicule. Aujourd'hui vous dites que votre assureur n'a pas le droit d'assurer un véhicule sans document... Imaginez que vous ayez acheté ce véhicule, et que vous ayez eu un accident sur le trajet du retour : votre contrat aurait joué et votre assurance vous aurait remboursé les dégâts...

[/citation]

la réponse est pertinente; l'assureur demande copie de la carte grise afin d'établir le contrat définitif. Si l'assuré ne fournit pas le ou les documents demandés dans le mois, le contrat sera caduque, mais cela ne vous privera pas de régler le mois de garantie par note de couverture.

Vous devez écrire en LR avec AR au Médiateur, Service clientèle, au Siège Social de cette Mutuelle, en expliquant exactement la situation, et que vous ne refusez pas le règlement de la note de couverture.